



CHARLEROI
URBANISME

PAGE

1



Wallonie

Ville de Charleroi.

N/REF : CPURB/2025/0089.

Avis d'annonce de projet (annexe 25).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Ministre de Tutelle, sur recours, est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Monsieur Rida AHMIDAN, a introduit une demande ayant trait à un bien sis Rue du Louvy, 94 à 6060 Gilly et cadastré 06 C 108C2.

Le projet consiste en : Construction de quatre garages, d'un espace rangement et réalisation d'une terrasse plateforme par-dessus les garages ; l'annonce de projet présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) :
Demande visant la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâti lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;
- Elle est réalisée en vertu de l'article R.IV.40.2-2 du Code du Développement Territorial.

L'annonce de projet se déroule du 16/12/2025 (date début affichage) au 15/01/2026 (date fin).

∅ Elle est neutralisée du 24/12/2025 au 01/01/2026

∅ Les bureaux sont fermés le jeudi 01/01/2026 et le vendredi 02/01/2026

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'annonce, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Stefano PALERMO, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2025/0089, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du 22/12/2025 au 15/01/2026 au Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l'Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- Par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : permisurbanisme@Charleroi.be.

En date du 12/12/2025

Le Directeur général,
Par délégation

Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général



(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be